

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, les sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TANLAY s'est réuni en séance ordinaire en la mairie de TANLAY, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric DELPRAT, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames Caroline YVOIS, Isabelle MIGNON, Dominique GALLET, Sandrine BOIVIN et Messieurs Eric DELPRAT, Yohan ROY, Eric GUILLEMIN, David MANGIN, David DUMINY.

**Absents excusés** : Madame Déborah TROISSIN ayant donné pouvoir à monsieur David MANGIN et Madame Chantal LEMOYNE ayant donné pouvoir à monsieur Eric DELPRAT.

**Absents** : Monsieur Thomas PARIS et madame Eliane POLIDORE.

Un scrutin a eu lieu, Madame Caroline YVOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

- Approbation du compte rendu de la réunion du 21/12/2023 à l'unanimité des membres présents.

## • **Projet de rénovation énergétique et de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment communal de la mairie de Tanlay – Approbation du financement global.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le souhait de rénover l'ensemble du bâtiment communal de la mairie de Tanlay, comprenant la mairie, la bibliothèque, une salle de classe et un logement dans le but de le louer, améliorer les conditions d'accueil des élèves, des agents communaux et des usagers et de réduire les consommations énergétiques du bâtiment.

Le Maire présente le coût d'objectif établi en phase d'APD par Laure JACQUIN, maître d'œuvre en détaillant les travaux à réaliser : soit un montant total de travaux de 794 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le coût d'objectif estimatif dont le montant des travaux s'élève à 794 000.00 € HT auquel il faut ajouter 4 500.00 € HT de prestation (test d'étanchéité à l'air) et 59 100.00 € HT d'honoraires, soit un montant total de 857 600.00 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution de subventions :

- auprès de Monsieur le Préfet de l'Yonne au titre de la DETR et de Fonds Vert,
- auprès de la région Bourgogne Franche Comté au titre d'Effilogis,
- auprès de la région BFC et de la CCLTB au titre de C2R.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 11   | 0      | 0          |

## • **Contrat de maintenance et assistance technique CERIG.**

Le Maire présente à l'assemblée municipale le contrat de maintenance et assistance technique avec CERIG suite à l'échéance du contrat initial en date du 1<sup>er</sup> février 2024 :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le contrat pour une durée de 3 ans à compter du 01 février 2024 et autorise le Maire à signer les contrats et toutes autres pièces nécessaires.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 11   | 0      | 0          |

• **Avis consultatif concernant le projet agrivoltaïque sur la commune de Tanlay.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée municipale la réunion du 30 novembre 2023 concernant la présentation par Monsieur Marc GAILLET, du groupe VALOREM du projet agrivoltaïque envisagé sur la commune de Tanlay.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré émet un avis défavorable (08 voix CONTRE et 03 ABSTENTIONS) au projet agrivoltaïque présenté par Monsieur Marc GAILLET du groupe VALOREM.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 0    | 08     | 03         |

• **Convention relative à l'adhésion à la prestation Retraite à Façon du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne (CDG 89)**

Le Maire expose que le CDG 89 a présenté à la commune un projet de convention afin de se substituer à nous, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents.

Que l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers est de plus en plus complexe à maîtriser et nécessite une expertise accrue dans ce domaine.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de confier au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne l'instruction complète de dossiers CNRACL de notre collectivité moyennant une participation financière déterminée par le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne selon les actes réalisés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'à la résiliation de la convention de la prestation « retraite à façon ».

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 11   | 0      | 0          |

• **Participation financière dans le cadre de la mise à disposition du personnel communal pour les travaux relatifs au réseau d'eau et d'assainissement 2023**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux relatifs au réseau d'eau et d'assainissement sont effectués par le personnel technique et administratif de la commune. Il est donc nécessaire que le budget annexe du service Eau et assainissement participe financièrement aux frais représentatifs de la mise à disposition du personnel.

Pour l'année 2024 : TECHNIQUE + ADMINISTRATIF = 35 520.92 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, donne son accord pour que le budget annexe du service Eau et assainissement rembourse à la commune les frais de personnel pour les travaux effectués pour l'année 2024 sur les réseaux d'eau et assainissement.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 11   | 0      | 0          |

• **Tarifs de l'eau et de l'assainissement – période 2024/2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale les tarifs eau et assainissement appliqués les années précédentes et les travaux réalisés et à réaliser sur le réseau eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs au m3 et de maintenir les tarifs d'abonnements.

Les tarifs pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 seront les suivants :

→ Eau : Abonnement : 40.00 €  
M<sup>3</sup> consommé : 1.60 €

→ Assainissement : Abonnement : 65.00 €  
M<sup>3</sup> assaini : 1.60 €

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 11   | 0      | 0          |

• **Convention de mise à disposition des locaux du centre de loisirs de Commissey pour le Relais Petite Enfance.**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux de réhabilitation et d'agrandissement du bâtiment recevant le pôle L'Îlot Bambins prévus pour une durée de 10 mois, les activités du RPE sont délocalisées.

La CCLTB dispose déjà d'un droit d'utilisation de locaux appartenant à la commune de Tanlay pour l'accueil de loisirs Tom Pouce et Compagnie, situés 6 Place de la Mairie à Commissey.

La CCLTB souhaite pouvoir utiliser une partie desdits locaux pour les activités du RPE suivant les conditions générales d'utilisation déjà définies dans la convention signée avec la commune de TANLAY le 30 octobre 2020.

Aussi, afin de formaliser l'utilisation des locaux par la CCLTB pour le RPE, il est proposé de conventionner selon les termes décrits dans la convention annexée.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la convention de mise à disposition des locaux du Centre de loisirs avec la CCLTB.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 11   | 0      | 0          |

• **Frais d'hébergement d'un éventuel médecin ayant la volonté de s'installer au sein de la médicale de Tanlay.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le départ des deux médecins exerçant au sein de la maison de santé de Tanlay au 31 décembre 2023.

Etant donné les difficultés à recruter, le Maire propose de prendre en charge les frais d'hébergement et ce, pour une durée de 6 mois (renouvelable une fois), d'un médecin souhaitant s'installer au sein de la maison médicale de Tanlay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de régler les frais d'hébergement pour une durée de 6 mois reconductible une fois et dans la limite de 500.00 € par mois, d'un médecin qui viendrait s'installer au sein de la Maison Médicale de Tanlay.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 11   | 0      | 0          |

- 
- **Délibération n°2024-0001** Visée par la sous-préfecture le 08/03/2024  
**Objet :** *Projet de rénovation énergétique et de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment communal de la mairie de Tanlay – Approbation du financement global.*
  
  - **Délibération n°2024-0002** Visée par la sous-préfecture le 08/03/2024  
**Objet :** *Contrat de maintenance et assistance technique CERIG.*
  
  - **Délibération n°2024-0003** Visée par la sous-préfecture le 08/03/2024  
**Objet :** *Avis consultatif concernant le projet agrivoltaïque sur la commune de Tanlay.*
  
  - **Délibération n°2024-0004** Visée par la sous-préfecture le 08/03/2024  
**Objet :** *Convention relative à l'adhésion à la prestation Retraite à Façon du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne (CDG 89).*
  
  - **Délibération n°2024-0005** Visée par la sous-préfecture le 08/03/2024  
**Objet :** *Participation financière dans le cadre de la mise à disposition du personnel communal pour les travaux relatifs au réseau d'eau et d'assainissement 2023.*
  
  - **Délibération n°2024-0006** Visée par la sous-préfecture le 08/03/2024  
**Objet :** *Tarifs de l'eau et de l'assainissement – période 2024/2025.*
  
  - **Délibération n°2024-0007** Visée par la sous-préfecture le 08/03/2024  
**Objet :** *Convention de mise à disposition des locaux du centre de loisirs de Commissey pour le Relais Petite Enfance.*
  
  - **Délibération n°2024-0008** Visée par la sous-préfecture le 08/03/2024  
**Objet :** *Frais d'hébergement d'un éventuel médecin ayant la volonté de s'installer au sein de la médicale de Tanlay.*

*Les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et horaires d'ouvertures.*

---